

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GA MUNICIPALITÉ
DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 7 mai 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 7 MAI 2024 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, SYLVAIN LA FRANCE, DAMIEN LAFRENIÈRE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT.

EST ABSENT, CRAIG GABIE (Motivés)

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 RAPPORT DU MAIRE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Adoption du Règlement portant le numéro 2024-052 « modifiant le règlement 2021-039 constituant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal »
- 1.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – reddition de compte 2023
- 1.13 Publication de l'offre d'emploi dans le cadre du programme d'emploi d'été canada 2024
- 1.14 Congrès ADMQ 2024
- 1.15 Honoraires pour service construction garage – Architecte
- 1.16 Heures d'été – Bureau municipal
- 1.17 Embauche suite à l'offre d'emploi pour le poste de directeur général / greffier-trésorier adjoint
- 1.18 Délai de grâce de 30 jours conseiller siège # 6
- 1.19 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 1.20 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023
- 1.21 Bourses de mérite scolaire

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Achat remorque pour génératrice
- 2.2 Achat casiers vestiaire pour le service incendie

3. TRANSPORT

- 3.1 Certificat de paiement #1 – Cama

- 4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 4.1
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 5.1
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 Adoption du Règlement 2024-051 modifiant le règlement 2018-021 constituant le comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2 Confirmation contribution financière – Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau (VAVG)
- 7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1
- 8. VARIA
 - 8.1
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-05-077
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.22 DEMANDE DE DONS – TABLE DE DÉVELOPPEMENT
- 1.23 DEMANDE DE DON – CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

ADOPTÉE

2024-05-078
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-05-079
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois d'avril 2024, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	32 405,55 \$
Remises provinciales	12 684,96 \$
Remises fédérales	4 819,01 \$
Remises du Régime de retraite	4 394,84 \$

ADOPTÉE

2024-05-080
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'avril 2024 totalisant un montant de 17 050,40 \$.

ADOPTÉE

2024-05-081
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2024 totalisant un montant de 141 802,02 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2024-05-082
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2024-05-083
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2024-05-084
1.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-052 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-039 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

REGLEMENT 2024-052
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-039 SUR LA RÉGIE INTERNE
ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec permettant au conseil municipal d'adopter un règlement pour régir ses assemblées et la conduite des débats afin d'encadrer la procédure, d'assurer le bon déroulement et de maintenir l'ordre durant les séances;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QU'il soit décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

QUE l'Article 23 - CONTENU ET ORDRE DE TRAITEMENT DES SUJETS sous

ADMINISTRATION GÉNÉRALE que le point « **1.3 Période de questions** » soit abrogé et que la numérotation s'en suive

QUE L'Article 32 - FORMES ET MOMENT PRÉVUS que le texte

« **au début de la séance, se situant au point 1.3, et** » soit abrogé.

QUE le texte

« Article 48 -APPLICATION

Le responsable de l'application du présent règlement est le maire.

Le directeur général est autorisé à donner des constats d'infraction à toute personne contrevenant à ce règlement ou à l'une des dispositions du présent règlement. » soit ajouté avant le CHAPITRE V.

QUE Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à la date de sa publication.

ADOPTÉE

2024-05-085
1.12

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) – REDDITION DE COMPTE 2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 193 484 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera le rapport financier des frais encourus admissibles pour l'année 2023;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu

QUE la Municipalité de Kazabazua informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2024-05-086
1.13

PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une offre d'emploi à titre de commis administratif de bureau dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2024.

ADOPTÉE

2024-05-087
1.14

CONGRÈS ADMQ 2024

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

QUE le conseil autorise la participation du Directeur Général et engage la dépense de 577 \$ plus taxes pour la participation et l'inscription au congrès de l'A.D.M.Q. qui aura lieu du 12 au 14 juin, 2024 au Centre des congrès de Québec, 900, boulevard René-Lévesque Est, Québec, un remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas avec facture à l'appui est autorisé.

ADOPTÉE

2024-05-088
1.15

HONORAIRES POUR SERVICE CONSTRUCTION GARAGE - ARCHITECTE

Considérant que les travaux de construction du garage municipal ont débuté suite à l'octroi du contrat à l'entreprise Industrie CAMA au terme d'un 5^{ième} appel d'offres;

Considérant que cette mise en chantier survient plus de 5 ans après l'acceptation de l'offre de service pour ce mandat en date du 7 mars 2019;

Considérant que les délais imparties et l'augmentation général du prix des biens et services reliés au projet qu'une demande de majoration des honoraires pour les services durant la construction daté du 22 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par Sylvain La France, **appuyé** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil autorise et accepte la demande de majoration des honoraires pour les services durant la construction basé sur l'indice d'inflation du secteur de construction répertoriés par le gouvernement du Québec donc une majoration de 20 % honoraires applicables à cette partie des travaux; soit 7 750 \$ + 20% égal 9 300 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.16

HEURES D'ÉTÉ – BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
Et résolu

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipal les vendredis à midi du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2024 que les heures de bureau soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 avec un période de 45 minutes pour le dîner et le vendredi jusqu'à midi et qu'un avis public soit publier à cet effet.

REPORTÉE

2024-05-089

1.17

EMBAUCHE SUITE À L'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

Attendu que la municipalité a publié une offre d'emploi pour combler un poste directeur général / greffier-trésorier adjoint;

Attendu que des entrevues ont eu lieu et qu'un système de pointage a été établie;

Attendu qu'un candidat a été recommandé;

En conséquence, il est proposé par Damien Lafrenière, **appuyé** par Sylvain Lafrenière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil procède à l'embauche de M. Yannick Perreault au poste de directeur général / greffier-trésorier adjoint, qu'un contrat de travail d'une durée indéterminée avec un période de probation de six (6) mois soit établie pour élaborer les conditions salariales et de travail du Directeur général et greffier-trésorier adjoint, que ce contrat soit présenté au conseil et qu'une résolution soit adoptés par la suite pour la conclusion de ce contrat.

ADOPTÉE

2024-05-090

1.18

DÉLAI DE GRÂCE DE 30 JOURS CONSEILLER SIÈGE # 6

Attendu que l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) prévoit que lorsqu'un mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

Attendu que le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

Attendu que le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce;

En conséquence, il est proposé par Lynne Lachapelle, **appuyé** par Damien Lafrenière et unanimement résolue par les membres présents;

QUE le conseil accorde un délai de grâce de 30 jours à M. Craig Gabie, conseiller siège # 6 dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances.

ADOPTÉE

2024-05-091

1.19

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE la municipalité de Kazabazua souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE

2024-05-092
1.20

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année fiscal 2023 est déposer par le greffier-trésorier.

2024-05-093
1.21

BOURSES DE MÉRITE SCOLAIRE

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Matthew Orlando
Et résolu

QUE le conseil autorise une bourse d'étude de 200 \$ à chaque étudiant afin d'aider les élèves dans la poursuite de leurs études à un niveau supérieur, cette bourse d'étude est offerte aux graduant de l'école secondaire Sacré-Coeur de Gracefield et aux graduant de l'école secondaire St Micheal's, ces étudiants doivent être résident de la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2024-05-094
1.22

DEMANDE DE DON – TABLE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil autorise un don de 200 \$ au profit de Table de développement social Vallée de la Gatineau pour une activité durant la semaine de la famille qui aura lieu au Centre communautaire de Kazabazua, le 16 mai 2024 de 16h00 à 19h00.

ADOPTÉE

2024-05-095
1.23

DEMANDE DE DON – CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil autorise un don de 200 \$ au profit de Cégep de l'Outaouais pour un stage au Togo, un pays francophone en Afrique pour y effectuer un stage de 16 jours en milieux hospitalier et ambulatoire, ce stage sera partie intégrante de la sixième et dernière session de formation en soins infirmiers. Ce stage aura lieu en juin 2025, pour 12 étudiants.

Le conseiller Damien Lafrenière déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit la demande de don. Le conseiller Damien Lafrenière confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-05-096
2.1

ACHAT REMORQUE POUR GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE la municipalité par sa résolution # 2019-04-083 s'est prévalué du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence

municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 10 000\$ afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter la réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est regroupée avec la municipalité locale de Allyn-et-Cawood pour le volet 2, et qu'une aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme a été reçue;

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua et que la municipalité de Allyn-et-Cawood se sont regroupées pour l'achat d'une génératrice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE la municipalité de Kazabazua sous condition que la municipalité de Allyn-et-Cawood se regroupe pour l'achat d'une remorque 5 pieds par 8 pieds pour le transport de la génératrice entre les deux municipalités au coût de ±2 500 \$ excluant les taxes applicables, que la part de chaque municipalité soit 50 %.

ADOPTÉE

2024-05-097
2.2

ACHAT CASIERS POUR SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 5 casiers vestiaire pour le service incendie aux coûts de 656 \$ chacun excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2024-05-098
3.1

CERTIFICAT DE PAIEMENT #1 – CAMA

CONSIDÉRANT qu'un certificat de paiement # 1 pour le projet de la construction du garage municipal a été émis et certifié par la firme Robert Ledoux Architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil autorise la demande de paiement au montant de 89 508,04 \$ pour les travaux effectués au 30 avril 2024 en faveur de l'entrepreneur Industries CAMA.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-05-099
6.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-051 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2028-021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

RÈGLEMENT 2024-051

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal de Kazabazua juge opportun de modifier le règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment l'article 146;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QU'il soit décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

QUE l'article 3.3 COMPOSITION DU COMITÉ ET QUORUM

Le texte « Le comité est composé de 5 membres nommés par le conseil, dont : » est modifié pour « Le comité est composé de quatre (4) membres nommés par le conseil, dont : »;

Le texte « • Quatre (4) membres choisis parmi les contribuables résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du Conseil, des officiers municipaux et des membres de toutes autres commissions nommées par le Conseil; » est modifier pour « • Trois (3) membres choisis parmi les contribuables résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du Conseil, des officiers municipaux et des membres de toutes autres commissions nommées par le Conseil; »

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2024-05-100
6.2

CONFIRMATION CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VILLAGE DES AINÉS DE LA VALLÉ DE LA GATINEAU (VAVG)

ATTENDU que la municipalité a budgété lors de l'adoption de son budget 2024 le 19 décembre 2023, une contribution financière de 14 000\$;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu,

QUE le conseil confirme sa contribution financière pour les années 2023-2026 et autorise de déboursier un montant de 14 000 \$ pour l'année financière 2024 au nom de l'organisme Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau pour le projet phase 2;

Que la dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02 19000 970;

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h18.

Président

Greffier

Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».